

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU VAR  
 ARRONDISSEMENT DE TOULON



## Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 30 Avril 2026

### Objet de la délibération : Election des vice-Présidents

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Avril 2026  
 Transmise au Contrôle de légalité le 05 Mai 2026  
 Affichée le 05 Mai 2026

**Nombre de Conseillers Syndicaux :**

*En exercice : 88*

*Présents :*

*56 de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-Président jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour de l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-Président  
 54 du premier tour au 3<sup>ème</sup> tour de de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président*

*Pouvoirs : 6*

*Votants :*

*62 de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-Président jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour de l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-Président  
 60 du premier tour au 3<sup>ème</sup> tour de de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président*

*Vote :*

*62 de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-Président jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour de l'élection du 9<sup>ème</sup> vice-Président  
 60 du premier tour au 3<sup>ème</sup> tour de de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président*

L'an deux mille vingt-six, le trente Avril à 13h30, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à la Valette au sein de la salle Couros, sous la présidence de Monsieur Kévin BOYER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 5211-1 et 2, L.2122-1 et suivants ;

Considérant la délibération du Comité Syndical en date du 30 avril 2026 portant à 10 le nombre de Vice-président du SIVAAD ;

Considérant que le Président fait part des candidatures déjà enregistrées à la vice-Présidence du SIVAAD et demande s'il y a d'autres candidatures et enregistre les candidatures déposées ;

Considérant que les élections du premier vice-Président et des autres vice-Présidents se déroulent successivement ;

Considérant que, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les vice-Présidents sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour ;

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu pour chacun des vice-Présidents ;

Considérant que le Président propose de passer au vote ;

#### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 1 <sup>er</sup> Vice-président	
Monsieur Jean-Marc VIZIALE	Commune LE REVEST-LES-EAUX
Monsieur Philippe VALETTE	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

#### **1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	5
Monsieur Jean-Marc VIZIALE	a recueilli 40 suffrages
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 10 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 7 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,  
Monsieur Jean-Marc VIZIALE est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président ;

#### **Election des Vice-Présidents suivants :**

#### **2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 2 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame Danièle RAVINAL	Commune de SOLLIES-PONT
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

### 1<sup>er</sup> tour

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	4
Madame Danièle RAVINAL	a recueilli 45 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 7 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 6 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,  
Madame Danièle RAVINAL est élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;

### 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 3 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame Audrey PANIGOT	Commune de SOLLIES-TOUCAS
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

### 1<sup>er</sup> tour

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	1
Madame Audrey PANIGOT	a recueilli 48 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 6 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 3. suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,  
Madame Audrey PANIGOT est élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;

**4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 4 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur Jean-Pierre ROUX	Commune de PUGE-VILLE
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	1
Monsieur Jean-Pierre ROUX	a recueilli 51 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 4 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 2. suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,

Considérant que le Président annonce les résultats :  
Monsieur Jean-Pierre ROUX est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 5 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame Anne-Marie MARCELLINO	Commune de GASSIN
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	1
Madame Anne-Marie MARCELLINO	a recueilli 48 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 5 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 4 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,

Considérant que le Président annonce les résultats :

Madame Anne-Marie MARCELLINO est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;

**6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 6 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame Maryse PIZZORNO	Commune de PIERREFEU
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	2
Madame Maryse PIZZORNO	a recueilli 48 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 6 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 2 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte,

Considérant que le Président annonce les résultats :

Madame Maryse PIZZORNO est élue 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente ;

**7<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 7 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur Dominique RIGHI	Commune d'OLLIOULES
Monsieur Philippe VALETTE	Commune de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Monsieur Frédéric BEAUBRAS	Commune de RIANs

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	0
Monsieur Dominique RIGHI	a recueilli 18 suffrages
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 2 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 6 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 4 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 8 suffrages
Monsieur Frédéric BEAUBRAS	a recueilli 24 suffrages

Considérant que la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un deuxième tour ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**2<sup>ème</sup> tour**

Résultats du 2 <sup>ème</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	0
Monsieur Dominique RIGHI	a recueilli 15 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 6 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 8 suffrages
Monsieur Frédéric BEAUBRAS	a recueilli 32 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte  
Monsieur Frédéric BEAUBRAS est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président ;

Accusé de réception en préfecture  
083-258301126-20260505-2026-DAG11-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

**8<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 8 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur Dominique RIGHI	Commune d'OLLIOULES
Monsieur Philippe VALETTE	Commune de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	3
Monsieur Dominique RIGHI	a recueilli 38 suffrages
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 4 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 9 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 4 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue a été atteinte  
Monsieur Dominique RIGHI est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**9<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 9 <sup>ème</sup> Vice-président	
Monsieur Philippe VALETTE	Commune de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Monsieur Michel MARIN	Commune de SAINT MANDRIER

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62. ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

<b>Résultats du 1<sup>er</sup> tour</b>	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	2
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 20 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 11 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 9 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 13 suffrages
Monsieur Michel MARIN	a recueilli 7 suffrages

Considérant que la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un deuxième tour ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**2<sup>ème</sup> tour**

<b>Résultats du 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	5
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 28 suffrages
Madame Cynthia GROC	a recueilli 8 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 7 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 14 suffrages

Considérant que la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**3<sup>ème</sup> tour**

<b>Résultats du 3<sup>ème</sup> tour</b>	
Afférents au Comité Syndical	62
Ont pris part au scrutin	62
Bulletins nuls ou blancs	5
Monsieur Philippe VALETTE	a recueilli 37 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 20 suffrages

Monsieur Philippe VALETTE est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**10<sup>ème</sup> Vice-Président**

Monsieur le Président constate les candidatures de :

Candidats au poste de 9 <sup>ème</sup> Vice-président	
Madame Cynthia GROC	Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
Monsieur Thierry LECLERC	Commune de LA VALETTE DU VAR
Monsieur Gilles BALDACCHINO	Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Madame Virginie CORPORANDY-VIALLO	Commune de LA FARLEDE
Monsieur Michel MARIN	Commune de SAINT MANDRIER

Considérant que le quorum est atteint ;

Considérant que le nombre total des voix est de 62 ;

Considérant que les deux délégués titulaires de la Commune de LA LONDE-LES-MAURES quittent l'assemblée générale à 16H35 ;

Considérant que le nombre total des voix est de 60;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**1<sup>er</sup> tour**

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	60
Ont pris part au scrutin	60
Bulletins nuls ou blancs	2
Madame Cynthia GROC	a recueilli 12 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 5 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 15 suffrages
Madame Virginie CORPORANDY-VIALLO	a recueilli 22 suffrages
Monsieur Michel MARIN	a recueilli 4 suffrages

Considérant que la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un deuxième tour ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**2<sup>ème</sup> tour**

Résultats du 2 <sup>ème</sup> tour	
Afférents au Comité Syndical	60
Ont pris part au scrutin	60
Bulletins nuls ou blancs	3
Madame Cynthia GROC	a recueilli 12 suffrages
Monsieur Thierry LECLERC	a recueilli 3 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 15 suffrages
Madame Virginie CORPORANDY-VIALLO	a recueilli 27 suffrages

Annexe de réception en préfecture  
083-256301428-20260505-2026-DAG11-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Considérant que la majorité absolue n'a pas été atteinte, il est procédé à un troisième tour ;

Considérant que les membres du bureau de vote et les communes membres du Comité Syndical sont appelés à voter successivement ;

Considérant que le Président annonce les résultats :

**3<sup>ème</sup> tour**

<b>Résultats du 2<sup>ème</sup> tour</b>	
Afférents au Comité Syndical	60
Ont pris part au scrutin	60
Bulletins nuls ou blancs	2
Madame Cynthia GROC	a recueilli 10 suffrages
Monsieur Gilles BALDACCHINO	a recueilli 13 suffrages
Madame Virginie CORPORANDY-VIALON	a recueilli 35 suffrages

La majorité relative a été atteinte,  
Madame Virginie CORPORANDY-VIALON est élue 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente;

Ainsi fait et délibéré, le 30 Avril 2026 à PUGET VILLE



Pour extrait conforme

Le Président du SIVAAD

Kévin BOYER

Étaient présents :

Délégués Titulaires Présents	
BANDOL	COULON Valérie
BORMES	MAZZOCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette – TORRI Yvette
CAVALAIRE	DAGORN Catherine
ÉVENOS	LORIN Sébastien – IMBERT Patrick
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	FAWER Cédric -
LA FARLEDE	CORPORANDY-VIALLOIN Virginie
LA LONDE LES MAURES	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE DU VAR	LECLERC Thierry – BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE REVEST les Eaux	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI-AUDDINO Flavia
LE VAL	VILAIN Josiane – PRIN DERRE Robert
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique – BOUKADIDA Céline
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
OLLIOULES	RIGHI Dominique – VACCARO Antoine
PIGNANS	RABILLER Noël
PIERREFEU	MATTEI Sylvie – PIZZORNO Maryse
PUGET-VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT CYR UR MER	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER sur Mer	MARIN Michel – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SANARY sur Mer	SEGOND Pierre – SZPICZAK Valérie
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – BRASTEL Bérengère
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BORMES	FLORIS Marie-Claire
CAVALAIRE	RODRIGUEZ Philippe
LE LAVANDOU	MANCARDI Julien
LE PRADET	PIRAS Graziella
PIGNANS	GIACOMAZZO Jean
RIANS	VERCROUTE Christophe
SIX FOURS Les Plages	MONIER Élodie
TOURVES	CRABETT Josiane

Pouvoirs	
GASSIN	Wolak Karine à MARCELLINO Anne-Marie
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline à MANCARDI Julien

Accusé de réception en préfecture  
083-258301126-20260505-2026-DAG11-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane à BOYER Kévin (TOURVES)
SAINT ZACHARIE	POLLUS Alfred à CRABET Josiane (TOURVES)
SOLLIES VILLE	TIJADI Marie-Ange à BRASTEL Bérengère
VIDAUBAN	DUBERN Audey à PANIGOT Audrey

#### Délégués Suppléants sans voix délibérative

SAINT MANDRIER sur Mer	LABROUSSE-KYPRAIOS Sylvie
SOLLIÈS PONT	SALTETTO Hélène

#### Absences excusées

BRUE AURIAC	COUSIN Karine
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – COUSIN Karine
FAYENCE	BAÏLÉ Olivier
LA CROIX VALMER	DE VERON DE LA COMBE Philippe
LA FARLÈDE	GRILLOT Romain
LA GARDE FREINET	ANDRE Thierry
LE PRADET	ROGER Isabelle
PIGNANS	TROISI Valérie
RAMATUELLE	FRESIA Martine
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline – MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
TOURRETTES	BOUGE Camille – RASKIN Arnaud

#### Membres du Bureau (mandat en cours 2020– 2026)

Mr Christian TOULOUSE (Président)

#### Départ de délégués représentants les Communes adhérentes

LA LONDE-LES-MAURES : Mesdames SCHATZKINE Nicole et MAZZONI Sylvie Au premier tour de l'élection du 10<sup>ème</sup> Vice-Président